

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2026

Référence
011-2026

Objet de la délibération
Désignation d'un correspondant incendie et secours

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Date de la convocation
23/03/2026

Date d'affichage
23/03/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2026 et le 27 Mars à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Champmotteux sous la présidence de DESNOUE Jérôme, Maire

**Présents** : M. DESNOUE Jérôme, Maire, Mmes : BOUR Vanessa, HARDY Aude, HERBLOT Laëtitia, JESUS DE OLIVEIRA FRESCO Mélissa, TASSET Muriel, MM : LENOIR Joseph, MOREAU Michaël, PONTET Franck

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GUERIN Vincent à M. DESNOUE Jérôme

Absent(s) : M. DUFOUR Nicolas

**A été nommée secrétaire** : Mme BOUR Vanessa

### **Objet de la délibération :**

Désignation d'un correspondant incendie et secours

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment les articles L 731-3 et D 731-14,

Vu l'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours,

Monsieur le maire rappelle qu'à la suite du renouvellement général du conseil municipal, il convient de procéder pour la commune de Champmotteux à la désignation d'un correspondant incendie et secours,

Considérant la nécessité de désigner un conseiller municipal qui exercera la fonction de correspondant incendie et secours,

Considérant que le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours dans les communes sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **accepte** de procéder au vote à mains levées,
- **désigne** Mme Aude HARDY, conseillère municipale en tant que correspondant incendie et secours,
- **dit** que cette délibération sera transmise au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne).

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Jérôme DESNOUE

La secrétaire de séance,  
Vanessa BOUR

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de l'Essonne.

Publication ou notification du :  
31/03/2026



*[Handwritten signature of Jérôme Desnoüe]*

*[Handwritten signature of Vanessa Bour]*